

## Centre Communal d'Action Sociale

## DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 27 février 2024

## Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 17h30, le Conseil d'administration du CCAS de La Saulce, dûment convoqué le 21 février 2024, s'est réunion en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Roger GRIMAUD.

**Sont présents** Roger GRIMAUD, Jacques PUGLIA, Denise CORDONNIER, Martine ANDRE, Mélodie GAILLARD, Angéla SANCHEZ José DABERT

**Sont absent excusés :** Mickaël FAVAZZO (donne pouvoir à Mélodie GAILLARD), Bernard HERBET (donne pouvoir à Jacques PUGLIA), Martine FLOUROU (donne pouvoir à José DABERT)

Sont absents : Carla BRITO DE MEDEIROS Secrétaire de séance : Mélodie GAILLARD

Délibération n°2024-002 – Approbation du compte de gestion 2023 du comptable public

Le compte de gestion du comptable public retrace les opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé. Le Président précise que les écritures passées par le comptable public (trésorier de Tallard) et l'ordonnateur (le Président) sont concordantes.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte de gestion du comptable public.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité, les pouvoirs ayant été exécutés, approuve le compte de gestion 2023 présenté par son Président.

Le Président,

Roger GRIMAUD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours administratif gracieux auprès du Maire de la Saulce ou dans le même délai d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MARSEILLE ou à l'adresse <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.